

L'appui pédagogique intégré (API)

L'appui pédagogique est une mesure de l'enseignement spécialisé intégrée à l'enseignement ordinaire, dont le but est d'apporter une aide aux élèves ayant des difficultés scolaires avérées.

La prise en charge en appui vise à :

- cerner les difficultés réelles de l'enfant ;
- travailler spécifiquement sur les besoins de chacun ;
- favoriser le développement des stratégies d'apprentissage efficaces ;
- permettre à l'élève de retrouver confiance en ses capacités ;
-

Bénéficiaires

Les premiers bénéficiaires de ces mesures sont les élèves:

- au bénéfice d'un programme adapté ;
- ayant redoublé une fois et en risque d'un nouvel échec ;
- en risque d'échec ;
- présentant des troubles spécifiques (dyslexie, trouble de l'attention, hyperactivité, ...) ;
-

Déroulement de la prise en charge

Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés, l'enseignant(e) titulaire, met en place des aides dans le cadre de la classe.

Si ces mesures ne suffisent pas, il-elle s'entretient avec l'enseignant(e) d'appui.

Après un temps d'observation et d'évaluation de l'élève, si nécessaire, un projet pédagogique individualisé (PPI) est élaboré par l'enseignant(e) d'appui.

Le contrat pédagogique est formulé entre les différents partenaires : parents, élève et enseignant(e)s. Il présente les forces et les défis de l'élève et propose des objectifs sur lesquels travailler durant une période déterminée.

Organisation

Dans le cadre du PPI, la prise en charge des élèves peut se dérouler à l'intérieur de la classe ou en salle d'appui (en individuel ou en petits groupes).

L'enseignant(e) d'appui peut également intervenir auprès du groupe classe lors d'ateliers ou de projets axés sur la lecture, le langage, etc.